

# Deux nouveaux référés de Umedia dans l'affaire Nexus

**Le leader belge du Tax shelter conteste les refus de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du SPF Finances de lui délivrer les attestations fiscales.**

**JEAN-FRANÇOIS SACRÉ**

Nouvel épisode dans la saga qui oppose Umedia, leader dans la levée de fonds Tax shelter, à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Suite à la fraude présumée aux fausses factures dont se serait rendu coupable le producteur Nexus avec la complicité du studio Dreamwall dans le cadre de la série «7 nains et moi», la ministre de la Culture, Alda Greoli, refusa, le 28 novembre dernier, d'octroyer l'attestation «plafond» (attestant que les fonds Tax shelter levés représentent au maximum 50% du budget du film) lui permettant de bénéficier du Tax shelter. Dans la foulée, le SPF Finance qui délivre les attestations fiscales, refusa lui aussi d'octroyer ces précieux sésames aux 96 investisseurs.

Cette double décision provoqua la colère d'Umedia qui avait déjà dû avoir recours à un référé pour que la Fédération Wallonie Bruxelles se penche sur l'affaire après avoir pourtant introduit, début août, un nouveau dossier débarrassé des factures litigieuses. L'ordonnance du tribunal de première instance de Bruxelles lui donna alors raison. Contrainte

donc d'examiner la demande, la Fédération avança, pour justifier son refus, que le dossier initial était entaché de fraude et que des conventions-cadres (liant l'investisseur et le producteur) avaient été retirées, entraînant par là un non-respect des plafonds.

Abasourdi, Umedia a alors introduit, vendredi dernier, un double référé, contre la Fédération et contre le SPF Finances. Celui-ci devrait être plaidé mercredi. *«Nous ne pouvons plus nous taire, tonne Nadia Khamlichi, CEO de Umedia. La ministre semble ignorer une décision de justice. Dans son ordonnance, le juge estime que la fraude qui a entaché le premier dossier n'empêche pas le dépôt d'un second vidé des factures frauduleuses. Il demande en outre à la FWB d'examiner les éléments qui permettent de dire si les plafonds ont été respectés ou non. Or ils l'ont bien été.»* Un échange de mails internes à la Fédération, que L'Echo a pu consulter, en atteste. *«Quant aux conventions-cadres, poursuit Nadia Khamlichi, il est normal de les avoir annulées puisqu'elles concernent des factures illégales. Cela concerne quatre investisseurs sur cent. Cela a déjà été fait dans le passé et pas seulement par nous. Mais tout d'un coup on ne peut plus le faire. On ne comprend pas.»* Le SPF Finance se refuse à tout commentaire, se réfugiant derrière le secret professionnel, tandis que le cabinet Greoli se contente d'indiquer que le dossier est dans les mains de la justice.

Chez Umedia, on est d'autant plus frustré que les délais pour obtenir les attestations se raccourcissent *«Celui pour 11 d'entre est déjà dépassé: c'était le 28 novembre, jour de la décision de la mini-*

*stre, celui pour les 85 autres est fixé au 27 décembre.»* Or, les documents que L'Echo a pu consulter indiquent que le cabinet Greoli n'a pas mis beaucoup de zèle à examiner la nouvelle demande d'attestation émise le 3 août par Umedia...